



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-278, 1001-279, 1001-281, 1001-282, 1001-283, 1001-284, 1001-285, 1001-287 ET 1001-288**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 18 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 1001-278, 1001-279 et 1001-281, que lors de sa séance tenue le 9 juillet 2018, a adopté les règlements numéros 1001-282 et 1001-283 et que lors de sa séance tenue le 13 août 2018, a adopté les règlements numéros 1001-284, 1001-285 et 1001-287, à savoir :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-278**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-279**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-281**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-282**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-283**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-284**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » (logements au sous-sol d'une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-285**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-287**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge latérale applicable aux fermettes.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-288**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs.

**QUE** la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1001-278, 1001-279, 1001-281, 1001-282, 1001-283, 1001-284, 1001-285, 1001-287 et 1001-288 le 21 août 2018 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** lesdits règlements sont entrés en vigueur le 22 août 2018, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---